



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 39259

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes de l'ARELAPER (association régionale des enseignants de langues anciennes de Perpignan) concernant l'avenir de leur discipline dans le cadre de la réforme du lycée. Aujourd'hui, 465 000 élèves du collège et du lycée en section littéraire mais également en section scientifique ou économique et sociale étudient le latin et le grec. Les professeurs redoutent que la réforme ne mette en concurrence les langues antiques avec les matières dispensées dans les modules appelés " humanités " et " sciences ". Le dispositif, tel qu'il est prévu, empêcherait les élèves qui sont en filière scientifique de choisir d'apprendre les langues anciennes et cloisonnerait encore plus les différentes sections en marginalisant davantage la filière littéraire sans présenter les débouchés qu'elle offre. La réforme ainsi présentée remet également en question la continuité d'enseignement du latin et du grec entre le collège et le lycée, dans la mesure où les lycéens ne s'investiront pas dans un enseignement qu'ils ne pourront pas valider au baccalauréat. La réforme, en marginalisant ainsi le latin et le grec, risque de priver l'enseignement d'un facteur d'intégration et de promotion sociale. Elle souhaiterait ainsi savoir quelle mesure il entend prendre afin que les langues anciennes continuent d'être enseignées dans le secondaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39259

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 28

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915